



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par le soussigné, qu'en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, la séance ordinaire du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest du mercredi 19 janvier 2022 à 19 h 30, se tiendra **au Pavillon des Sports de Dupuy (6, 7^e Avenue Est, Dupuy)**.

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle dont l'application est temporaire. Elle a pour objectif le respect des directives de la Santé publique relativement à la distanciation sociale.

Les personnes se présentant à la séance du conseil devront respecter les mesures de sécurité mises en place, à savoir :

- Porter un masque
- Se désinfecter les mains
- Respecter la distanciation physique

Afin de ne pas compromettre la sécurité des personnes présentes, la MRC d'Abitibi-Ouest se réserve le droit de refuser une personne présentant des symptômes de COVID-19 ou refusant de respecter les mesures de sécurité.

La MRC se réserve également le droit de limiter le nombre de personnes qui assistent à la séance dans le cas où il ne serait plus possible de respecter les mesures de distanciation.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 10 janvier 2022

Normand Lagrange
Directeur général